



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Filière viande

Question écrite n° 17261

### Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés que rencontrent les éleveurs. Les filières viandes sont de plus en plus stigmatisées par différents mouvements antispécistes, et il est constaté une accélération du phénomène grâce au soutien de plus en plus affiché des milieux médiatiques, culturels, avec par exemple, l'appel du 3 janvier pour un « lundi vert », la distribution dans les écoles de Saône- et-Loire du livret « Mon journal animal » présenté comme un outil pédagogique par L214 éducation, branche de L214 ; les éleveurs ne sont pas de taille à lutter seuls. Ces actions suscitent la colère des professionnels du secteur, ils sont inquiets, face à un contexte de marché difficile, des conséquences économiques que cela va engendrer alors que la consommation de viande a déjà baissé de 12 % en dix ans ! Le marché est constamment fragilisé malgré l'engagement de la filière pour s'adapter aux attentes des consommateurs, notamment au travers du « pacte pour un engagement sociétal » signé par l'interprofession depuis 2017 et labélisé par l'AFNOR. Les éleveurs français sont bien les premiers acteurs du bien-être et les viandes portant la signature « Viandes de France » garantissent déjà aux consommateurs des viandes issues des territoires et de modes de production plus durables. À l'échelle du département, la Saône-et-Loire a rejoint en octobre 2018 un collectif réunissant les différents acteurs de la filière viande, de l'élevage à la commercialisation, pour la défense de l'élevage traditionnel français, de la bientraitance des animaux, de la boucherie, de la charcuterie et de la consommation de viande et des produits laitiers. Les actions violentes à l'égard des agriculteurs, la communication répétée visant à réduire la consommation de viande, à positionner les agriculteurs comme des pollueurs, maltraitant leurs animaux viennent « négativer » leur travail. Les conséquences sur leur santé psychique sont dramatiques. De nombreux suicides sont intervenus en 2018. C'est la catégorie socioprofessionnelle la plus à risque. La surmortalité par suicide chez les agriculteurs est de 20 à 30 % supérieure à la moyenne de la population. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les actions que le Gouvernement compte mener afin de mettre fin à « l'agribashing » dont sont victimes les éleveurs et les mesures d'accompagnement qui seront mises en œuvre afin de soutenir les filières viandes.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement n'ignore rien des difficultés du quotidien des agriculteurs, des drames qui se jouent dans certaines régions, dans certaines filières. Les demandes de la société pour une alimentation saine et de qualité, la protection de l'environnement, la bientraitance animale sont légitimes mais elles ne doivent pas s'exercer en pointant du doigt l'agriculture. Parce que ces enjeux sont aussi au centre des préoccupations des agriculteurs, la profession agricole, qui évolue dans un environnement socio-économique complexe, est engagée depuis plusieurs années dans une transition profonde. Cette transition n'est pas anodine et il faut dans le respect de chacun, que les uns et les autres puissent vivre dignement en conduisant les changements nécessaires. Il faut les accompagner et les amplifier. Cette amplification passera par une transition agro-écologique et sociale. Depuis vingt mois, la France a adopté des mesures fortes pour soutenir son agriculture. Avec les états généraux de l'alimentation, puis la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, avec notamment le relèvement du

seuil de revente à perte, l'encadrement des promotions, le recours possible en cas de prix abusivement bas, le Gouvernement a pris à bras le corps l'enjeu de la répartition de la valeur entre ceux qui produisent, ceux qui transforment et ceux qui distribuent les produits agricoles. Les plans de filières ont également permis d'obtenir des avancées majeures : objectifs en matière de montée en gamme, contractualisation pour que s'organise un système où la valeur revienne pour une juste part à celles et ceux qui produisent, renforcement des échanges avec la société civile. Le grand plan d'investissement a vocation à être l'un des outils de la transformation du secteur agricole et agroalimentaire. Enfin, les orientations gouvernementales s'expriment également au travers des propositions de la France pour la prochaine politique agricole commune (PAC). La nécessité d'une PAC qui protège les agriculteurs et qui leur donne les moyens de réaliser la transition agro-écologique est portée par la France. En termes de communication, les professionnels sont les premiers garants de la communication qu'ils font sur leur métier. Le Gouvernement les accompagne également par des actions de communication comme celle menée par le ministère chargé de l'agriculture au salon international de l'agriculture avec le thème central « ensemble contre l'agribashing ». À la suite de l'appel du 3 janvier 2019 pour un lundi vert, le Gouvernement a rappelé au nom du libre choix des consommateurs, son opposition à une journée de repas végétarien imposé dans les cantines scolaires. Parce qu'on retrouve aussi ce phénomène « d'agribashing » dans les écoles, le Gouvernement a appelé, début 2019, l'ensemble des chefs d'établissements scolaires à la plus grande vigilance en ce qui concerne la qualité des interventions externes et le nécessaire respect des opinions de chacun.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Josiane Corneloup](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17261

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 février 2019](#), page 1794

**Réponse publiée au JO le :** [2 avril 2019](#), page 3003